

# PROGRAMME UMOJA



## Charte de bonne conduite

## **PRÉAMBULE**

Le programme UMOJA né en 2006 réunit douze (12) associations de services juridiques populaire d'Afrique centrale (Burundi, Cameroun, République du Congo, République Démocratique du Congo et Rwanda). Il a pour but le renforcement des capacités des associations parties au programme, et ce par l'échange d'expériences et l'auto formation.

Un atelier par an est organisé sur une thématique préalablement identifiée par les associations parties au programme, en tenant compte de leurs pratiques de terrain et des difficultés rencontrées au quotidien. Suite à cet atelier, les participants ont la possibilité de réaliser un stage en rapport avec la thématique abordée lors de l'atelier, en répondant aux appels à proposition du Comité de Pilotage (COPIL). Les stages s'effectuent au sein d'une organisation du programme plus avancée sur la thématique retenue. Des projets de terrain, destinés à mettre en pratique les enseignement tirés du stage sont ensuite mis en place, suite à un appel à proposition lancé par le COPIL.

## **MISSION**

Le programme UMOJA a pour principale mission de renforcer les capacités des douze (12) associations, parties au programme, agissant dans les domaines de l'accès au(x) droit(s) des populations en se basant sur une méthode participative.

## **FONCTIONNEMENT**

Le programme UMOJA est coordonné par l'Association Juristes-Solidarités. La Coordination est assistée dans son travail par un Comité de pilotage (COPIL) composé de Juristes-Solidarités (France), du Comptoir Juridique Junior (CJJ – République du Congo), de Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement (FCDD – République Démocratique du Congo).

## **MEMBRES DU PROGRAMME UMOJA**

Les associations membres du programme UMOJA sont les suivantes :

### **1. Burundi :**

-Association pour la paix et les droits Humains (APDH)

### **2. Cameroun :**

-Association pour le Développement Local (ASSOAL )

-Association de Lutte contre les Violences faites aux Femmes (ALVF)

### **3. République du Congo :**

-Comptoir Juridique Junior (CJJ)

-Association des Femmes Juristes du Congo (AFJC)

### **4. République Démocratique du Congo (RDC) :**

- Les Amis de Nelson Mandela pour les Droits Humains (ANMDH)
- Femmes Chrétiennes pour la Démocratie et le Développement (FCDD)
- ADECOM Mokili Mwindi
- PAROUSIA
- Comité d'Action pour le Développement Intégral (CADI)

#### **5. Rwanda :**

- Association des Jeunes pour la Promotion des Droits de l'Homme (AJPRODHO)

Toutefois, le programme UMOJA pourra être ouvert à d'autres acteurs travaillant sur les thématiques du programme, qui se lieraient par le présent code de conduite.

## **ENGAGEMENTS**

Les associations membres et les partenaires du programme UMOJA s'engagent à prendre une part active aux actions du programme :

#### **Avant les ateliers, en :**

- réagissant aux sollicitations par E-mail ou téléphone dans un délai raisonnable (C'est-à-dire répondre au E-mail dès réception et fournir les documents nécessaires demandés dans la semaine suivant la demande) ;
- proposant et réagissant sur les thématiques et sous thématiques des ateliers ;
- validant les thématiques et sous thématiques retenues pour les ateliers ;
- envoyant les interventions en format papier ou PowerPoint une semaine avant la tenue des ateliers ;
- mobilisant les financements entrant dans le cadre UMOJA en collaboration avec Juristes-Solidarités, pour la participation des associations aux ateliers : collaboration dans la rédaction et sollicitations auprès des bailleurs de fonds.

#### **Pendant les ateliers, en :**

- partageant chacun ses expériences afin de les valoriser et aider les autres associations à avancer sur la thématique ;
- prenant une part active à toutes les activités des ateliers du premier au dernier jour.

#### **Après les ateliers, en :**

- organisant des séances de restitution post-atelier, à destination des autres membres de l'association n'ayant pas participé, mais également d'autres associations intéressées par les thématiques abordées.
- contribuant à ce que les expériences partagées en ateliers soient mises en lignes sur le site Internet de Juristes-Solidarités, dans la rubrique consacrée au programme UMOJA. Elles pourront également figurer sur le news letter trimestrielle de Juristes-Solidarités dans la rubrique UMOJA "des nouvelles de nos partenaires" ;
- participant à des groupes de travail (physiques ou virtuels) entre chaque ateliers. Ces groupes de travail sont destinés à produire des outils méthodologiques destinés à appuyer les associations dans leurs activités. Ces outils méthodologiques s'inspirant du travail des associations, il est essentiel qu'ils soient créés de manière participative. Il n'est pas prévu de

- rémunération pour réaliser ces documents, mais une fois réalisés ceux-ci seront distribués aux associations parties au programme ;
- renforçant les échanges d'informations et les synergies entre membres et partenaires du programme UMOJA (relais d'information sur un financement qui peut intéresser plusieurs structures, contributions auprès des membres qui ont des difficultés dans leur travail, partage d'outils, projets communs, etc.) ;
  - continuant à mobiliser les financements entrant dans le cadre UMOJA en collaboration avec Juristes-Solidarités, pour la participation des associations aux ateliers et autres activités de terrain des associations.

## **PRINCIPES A RESPECTER**

Les associations membres et partenaires du programme UMOJA s'engagent à faire tout leur possible pour assurer :

- l'appropriation du programme UMOJA ;
- la disponibilité et l'engagement dans la durée ;
- la collégialité dans la mise en œuvre du programme ;
- la responsabilité ;
- la transparence ;
- la volonté d'apprendre ensemble et de progresser, tout en respectant le rôle de chacun, en assurant le partage des apprentissages ;
- le partenariat et la solidarité entre organisations membres du programme.

## **VALEURS A DEFENDRE**

- la bonne conduite et la bonne moralité ;
- l'humanisme ;
- être acquis à la cause du Programme UMOJA ;
- l'égalité, la justice, la liberté, la responsabilité et le partage.

Les associations membres et les partenaires du programme UMOJA, signataires de ce code de conduite, s'engagent à tout mettre en œuvre pour respecter et promouvoir les engagements, les principes et valeurs qui y sont énoncés.

Le signataire de ce code de conduite confirme l'engagement de son organisation à participer à ce programme.

<b>Date :</b>	
<b>Nom et Prénoms :</b>	
<b>Association ou ONG :</b>	
<b>Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »</b>	